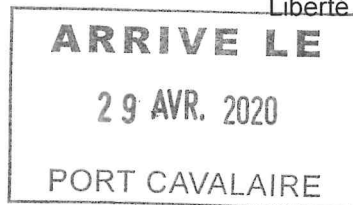


DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

N° 0277.2020.AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité



6.1 - Police municipale

ARRETE MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

OBJET : Travaux d'agrandissement du plan de mouillage du Port Héracléa

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2212-4.
- VU** Le code de la route.
- VU** Le Code Pénal et notamment son article R610-5,
- VU** Les différents arrêtés municipaux règlementant la circulation et le stationnement sur le territoire communal.
- VU** L'arrêté préfectoral du 24 juin 2009 portant transfert de propriété du port de Cavalaire,
- VU** La demande formulée par **Monsieur Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE**, Directeur du Port Héracléa,

CONSIDERANT Que cette demande concerne les travaux d'agrandissement du plan de mouillage du Port Héracléa suivant le plan de modernisation du Plan d'eau (**Projet Ecobléu**).

CONSIDERANT Que cette demande concerne la réservation d'un espace au **bout du Môle Marc Pajot** afin de permettre, à la société Géocorail, de livrer et de mettre à l'eau des corps morts dans le bassin Ouest du domaine portuaire, à l'aide d'un engin de levage et d'un semi-remorque.

CONSIDERANT Qu'il importe que ces mesures de protection des employés de l'entreprise intervenante puissent être prises, que les manœuvres puissent être exécutées dans de bonnes conditions et que la sécurité soit assurée.

ARRETE

ARTICLE 1

A compter du **Judi 23 Avril 2020** jusqu'à la fin des travaux estimée au **Vendredi 1^{er} Mai 2020**, la circulation des personnes, à l'exception de celles liées à l'exercice d'un service public, et le stationnement des véhicules, autres que ceux nécessaires à l'exécution du marché, sera interdit sur l'emprise de l'espace prévu à cet effet, compris entre la Capitainerie et la Station d'avitaillement (Plan annexé).

ARTICLE 2

La signalisation relative aux dispositions édictées à l'article 1 sera mise en place et entretenue par le Port.

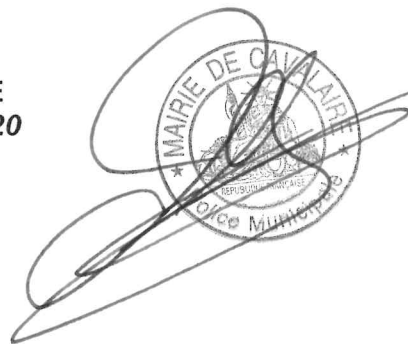
ARTICLE 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui fera l'objet d'un affichage sur les lieux, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infraction seront considérés comme gênants au sens de l'article R.417.10 du Code de la Route et pourront notamment faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services, Messieurs les Adjoints au Maire délégués aux Travaux, Voirie, occupation du Domaine Public et à la Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Croix-Valmer, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Port Monsieur le Responsable de l'Entreprise intervenante, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

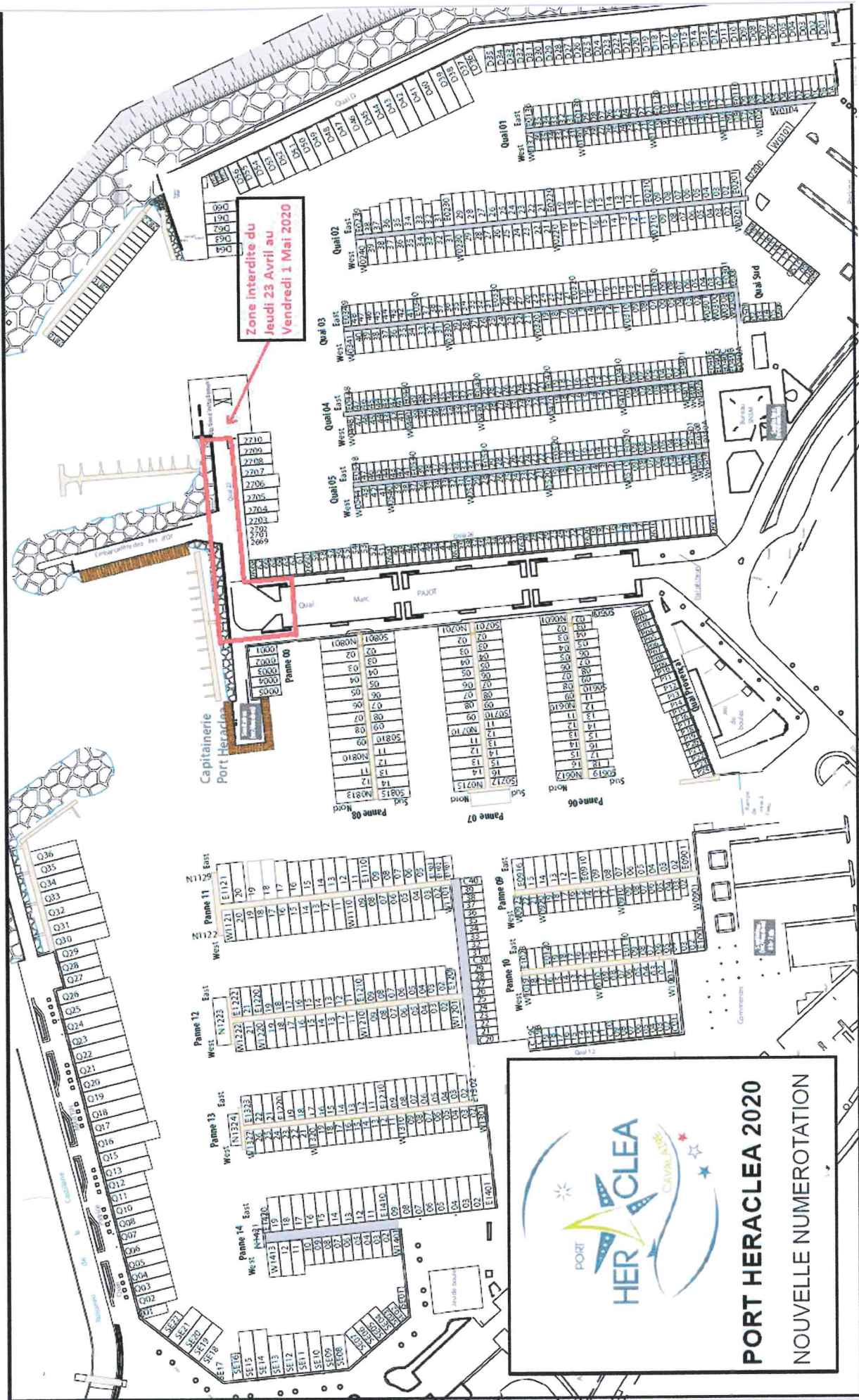
POUR EXTRAIT CONFORME
Cavalaire-sur-Mer, 22-04-2020



LE MAIRE
Philippe LEONELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



**Zone interdite du
Jeudi 23 Avril au
Vendredi 1 Mai 2020**

PORT HERACLEA 2020
NOUVELLE NUMEROTATION

Panne 11
West N1121
East E1121

Panne 12
West N1223
East E1223

Panne 13
West N1324
East E1324

Panne 14
West N1421
East E1421

Panne 08
West W0815
East E0815

Panne 07
West W0710
East E0710

Panne 06
West W0610
East E0610

Panne 09
West W0910
East E0910

Quai 05
West W0510
East E0510

Quai 04
West W0410
East E0410

Quai 03
West W0310
East E0310

Quai 02
West W0210
East E0210

Quai 01
West W0110
East E0110

Q36
Q35
Q34
Q33
Q32
Q31
Q30
Q29
Q28
Q27
Q26
Q25
Q24
Q23
Q22
Q21
Q20
Q19
Q18
Q17
Q16
Q15
Q14
Q13
Q12
Q11
Q10
Q09
Q08
Q07
Q06
Q05
Q04
Q03
Q02
Q01

Q09
Q08
Q07
Q06
Q05
Q04
Q03
Q02
Q01

Q09
Q08
Q07
Q06
Q05
Q04
Q03
Q02
Q01

Q09
Q08
Q07
Q06
Q05
Q04
Q03
Q02
Q01

Q09
Q08
Q07
Q06
Q05
Q04
Q03
Q02
Q01

Q09
Q08
Q07
Q06
Q05
Q04
Q03
Q02
Q01

Q09
Q08
Q07
Q06
Q05
Q04
Q03
Q02
Q01